



119 boulevard du Montparnasse – 75006 Paris

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DE TRANSPARENCE

1. Structure juridique et de gouvernance de la SAJE.

La SAJE est une société civile à capital variable régie par les articles 1832 et suivants du code civil ainsi que par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle. Son Président assure la gérance de la société.

Les activités du conseil d'administration sont contrôlées par un comité de surveillance composé de trois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale annuelle.

2. Montant total de la rémunération et autres avantages versés aux membres du conseil d'administration et aux membres du comité de surveillance.

- 58 935 euros aux membres du conseil d'administration.
- 0 euros aux membres du comité de surveillance.

3. Politique générale de répartition des droits.

Des sommes brutes à répartir aux ayants droit (75% des sommes encaissées) et après affectation au compte de gestion des produits financiers sur le placement des sommes en attente d'utilisation, de la partie des charges de gestion qui incombe au compte d'aides à la création, et du montant des produits exceptionnels constatés au bilan, sera déduit le montant nécessaire à la couverture desdites charges de gestion de l'année.